

DÉPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE
CASTRES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE



11, Chemin de la Planquette
81370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE
Tél : 05.63.34.10.50
Email : accueil.ccas@ccas81370.fr

Date de la convocation :
10 décembre 2024

Conseillers en exercice : 17
Présents : 9
Procurations : 3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept janvier, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Sulpice-la-Pointe, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Raphaël BERNARDIN, Président du CCAS.

Présents : M. Raphaël BERNARDIN – Président, Mme Laurence BLANC – Vice-Présidente, Mme Hanane MAALLEM, Mme Bernadette MARC, M. Alain OURLIAC, M. Julien LASSALLE, Mme Marie-Josée CALVET M. André SIMON, Mme Marie-Hélène VALETTE.

Excusés / Absents : Mme Bekhta BOUZID ELABBAS (procuration à Mme Bernadette MARC), Mme Marie-Claude DRABEK (procuration à Mme Hanane MAALLEM), Mme Chantal CANDOULIVES (procuration à Mme Laurence BLANC), Mme Valérie BEAUD, Mme Caroline BONACHERA, Mme Ouahida CHOUITI NAIB, Mme Martine EMMANUEL, Mme Nicole SANCHEZ.

Secrétaire de séance : Alaric BERLUREAU.

Délibération n° DL-250117-003

Objet :

EHPAD « Chez Nous » – Actualisation de la tarification des repas

Décision de l'Assemblée :

Votants : 12
Pour : 12
Vote à l'unanimité

A la demande de M. le Président, Mme Julie BOUGEL, Directrice de l'EHPAD rappelle à l'Assemblée par délibération n° DL-230407-013 du 7 avril 2023, les tarifs des repas à l'EHPAD ont été définis comme suit :

- Les repas adulte de semaine sont au tarif de 11,50 €.
- Les repas adulte de dimanche et de fériés sont au tarif de 13.00 €.
- Les repas adulte de fêtes sont au tarif de 16.00 €.
- Les repas servis à domicile sont au tarif de 9.00 €/repas.
- Les repas pour les intervenants libéraux intervenant sur la journée au sein de l'établissement sont au tarif de 5,00 €
- Les repas pour enfants au tarif de 3,00 €

Afin d'actualiser la tarification des repas, il est proposé d'appliquer les tarifs suivants :

- Les repas adulte de semaine seront au tarif de 12,00 €.
- Les repas adulte de dimanche, de fériés et de fêtes seront au tarif de 15.00 €.

- Les repas servis à domicile resteront au tarif de 9.00 €/repas.
- Les repas pour les intervenants libéraux intervenant sur la journée au sein de la structure resteront au tarif de 3,00 €
- Les repas pour enfants resteront au tarif de 3,00 €.

Le Conseil d'administration, ainsi informé et après avoir délibéré,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération n° DL-230407-013 du 7 avril 2023 concernant les tarifs des repas à l'EHPAD ;
- Considérant la nécessité d'actualiser les tarifs des repas servis dans la structure de l'EHPAD ;
-

Décide

- D'approuver l'actualisation de la tarification des repas servis dans la structure de l'EHPAD telle que présentée.
- De dire que la tarification des repas à domicile et des repas enfant servis dans la structure de l'EHPAD restent inchangés.
- De préciser que la nouvelle tarification des repas s'appliquera à compter du 01/02/2025.
- De notifier la présente décision à M. le Comptable public et d'informer le public par voie d'affichage au sein de l'établissement.
- D'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer au nom du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Sulpice-la-Pointe, toutes pièces nécessaires à l'accomplissement de la présente décision.

Le Président



Raphaël BERNARDIN



Le Secrétaire de séance



Alaric BERLUREAU

